



FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

Assemblée Générale Ordinaire Fédération française de Jeu de Balle au Tambourin du 22 Novembre 2025 à Saint Pons de Mauchiens

Clubs présents ou représentés : AS Tambourin Aigues Vives, Tambourin Club Aniane, Sport Tambourin Club Argentat, Tambourin Club Balarucois, Sport Tambourin Bellovaque, Beauvais BOUC Sport Tambourin, AS Bessan Tambourin, ASC Tambourin Cazouls d'hérault, Club Omnisport Castelnaulais, Tambourin Club Caussebard, Tambourin Club Cournonsec, Tambourin Club Cournonterralais, Tambourin Club Sportif Figanières, Association Florensacoise de Tambourin, Association Sportive Gallarguaise, Tambourin Club Gignacois, Gignac Tambourin Club, USG Tambourin, Tambourin Club Jacou, Sport Tambourin Capellois, COLC La Pennes sur Huveaune, Tambourin Club Lavérunois, Lavérune ASTL, Tambourin Club les Pennes Mirabeau, ASSE-CMSAS, Tambourin Club Mézois, Tambourin Club Montpellier, Avenir Narbonne Olympique Tambourin, Tambourin Club Londonien, Etoile Sportive Paulhanaise Tambourin, Tambourin Club Pignanaï, Union Sportive Poussan Tambourin, Sport Tambourin Saint Georgiens, AS Le Tambourin Saint Ponais, Tambourin Club Teyran, Vendémian Tambourin, Tambourin Club Viols le Fort.

Instances présentes ou représentées : Ligue Occitanie, Ligue PACA, CD11, CD13, CD60.

Membres du Comité Directeur présents : ALIGNAN Chloé, BARRAL Bernard, BERENQUER Laure, CASTELBOU Guy, CHARLES Patrice, ELICES Célestin, FABRE Lucie, FABRE Léa, FERRIERES Laure, GANIVENQ Patricia, GOUNEAUD Philippe, GUILLERM Quentin, LAVAUD Ozgur, LOPES Nancy, PARISELLE Camille, ROUGELIN Séverine, ROUX Nicolas, TERME Nicolas, VESSIERE Magali.

Membres du Comité Directeur excusés : DELEENS Eric, OM Patrice.

Membres du Comité Directeur absents : HERNANDEZ Jérémy, MARCHEGAY Philippe.

Instances absentes ou non représentées : CD19

Clubs Absents ou non représentés : Tambourin Conflanais, Tambourin Club Monceaux sur Dordogne, Saint Victoret, Union Sportive Usclasiennne,

Patricia GANIVENQ, Présidente de la Fédération ouvre la séance à 9h50.

Commission Electorale

Conformément à l'article 23-1-1 des statuts, la Commission Electorale veillera à la régularité des votes lors de cette Assemblée Générale.

La Commission se compose d'un président, et de deux assesseurs Julien Carmona en est le Président et ses assesseurs sont Mickaël Loubier et Abdelali Oujarti (absent).

1 - Rapport Moral présenté par Patricia Ganivenq, Présidente de la Fédération.

Chers amis du tambourin, chers dirigeants, licenciés, bénévoles, arbitres et partenaires, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale Ordinaire.

J'ouvre maintenant l'Assemblée Générale Ordinaire : voici l'ordre du jour

-Nous commencerons par le rapport moral puis nous laisserons la place aux différentes commissions et la présentation des palmarès

-Nous poursuivrons avec Madame Beugnet notre comptable pour la présentation des comptes. Nous disposerons ensuite d'un temps pour procéder aux votes et enfin nous clôturerons cette matinée par un moment convivial.

Nous allons débiter cette Assemblée Générale Ordinaire par mon rapport moral.

C'est avec une grande détermination, mais aussi beaucoup d'humilité, que je vous présente ce premier bilan moral de notre mandat, un peu moins d'un an après notre élection à la tête de la Fédération.

L'année 2025 a été pour notre fédération une année de transition et de construction. Nous avons voulu, dès nos premiers mois, poser les bases d'un fonctionnement collectif et ouvert, afin de renforcer notre discipline et de lui donner toute la visibilité qu'elle mérite.

Je tiens déjà à remercier chaleureusement l'ensemble des clubs, dirigeants, bénévoles et licenciés qui, tout au long de la saison, ont contribué à faire vivre notre sport avec passion et engagement. Je remercie la Ville de St Pons de Mauchiens pour le prêt de salle, et Marc Ferrieres en particulier.

2. Bilan des compétitions nationales 2025

Sur le plan national, la saison 2025 a confirmé la vitalité de la pratique et la qualité du travail réalisé dans les clubs.

Les différents championnats de France ont offert un spectacle de haut niveau, dans un esprit de convivialité fidèle à nos valeurs.

-Chez les seniors masculins, la compétition a été particulièrement disputée, avec un championnat homogène et des rencontres d'un très bon niveau technique, malgré quelques comportements inacceptables sur nos terrains en début de saison.

Toutes nos félicitations aux équipes de Gignac pour leurs prestations en Nationale 1 et 2 en Coupe et Championnat. Et Bravo aux Pennes Mirabeau en Championnat Nationale 2.

Chez les féminines, le niveau de jeu et la régularité des meilleures formations témoignent d'un investissement des clubs et de la qualité de jeu des joueuses expérimentées.

Nous pouvons féliciter encore le Club de Notre Dame de Londres pour son doublé

Les compétitions jeunes ont également connu un bel engouement avec des clubs de plus en plus impliqués dans la formation. Bravo à tous ces jeunes qui insufflent un vent nouveau à notre discipline.

La saison indoor, quant à elle, continue de s'installer durablement dans le calendrier fédéral. Elle permet de maintenir la pratique tout au long de l'année, d'attirer de nouveaux publics et d'offrir un cadre de jeu plus accessible à certains clubs.

Nos champions en salle début 2025 : Doublé de Paulhan chez les adultes Femmes et Hommes Cournonterral en Poussins, Vendémian en Benjamins, Cournonsec en minimes et Lavérune en cadets Bien sûr, la saison n'a pas été exempte de difficultés : quelques ajustements ont été nécessaires dans la planification des compétitions, et le manque d'arbitres disponibles reste un sujet d'attention.

Bilan des compétitions et de l'activité internationale

La saison 2025 a été particulièrement dense et marquée par de beaux moments de partage et de haut niveau.

La France était bien représentée lors de la Coupe d'Europe des clubs en extérieur, disputée début juillet. Chez les féminines, Notre-Dame-de-Londres s'est illustrée par un très beau parcours, terminant vice-championne d'Europe, au terme de rencontres très disputées et d'un excellent état d'esprit. Chez les hommes, nos représentants de Cazouls d'Hérault et Cournonterral ont pris respectivement les 3^e et 4^e places d'une compétition dominée par les clubs italiens.

La traditionnelle Coupe de l'Amitié, disputée cette année en Italie, a une nouvelle fois mis en lumière la qualité du jeu français.

Malgré des résultats sportifs difficiles (8 défaites en 8 parties), nos équipes ont fait preuve d'un bel engagement, d'une combativité exemplaire et d'un esprit de groupe irréprochable.

Une fédération en mouvement

Cette première année de mandat a également été marquée par une volonté affirmée de modernisation dans la manière de faire vivre et rayonner la Fédération Française de Balle au Tambourin.

Un travail important a été engagé pour améliorer la communication fédérale, en particulier sur les réseaux sociaux, devenus aujourd'hui un outil essentiel pour faire connaître notre sport, valoriser nos clubs, nos joueuses et joueurs, et partager les grands moments de la saison.

La Fédération a également renforcé sa présence auprès des instances sportives nationales.

Des rencontres au CNOSF, et des échanges avec L'Agence Nationale des Sports, ont permis d'affirmer notre place dans la famille du sport français et de participer aux Assemblées Générales du mouvement Olympique. Ces moments d'échanges ont été précieux pour mieux faire connaître la spécificité et les valeurs de la Balle au Tambourin. Nous remercions l'ANS également pour l'aide renouvelée à la Fédération et à de nombreux clubs, ainsi que la CCVH pour sa subvention.

Sur le plan interne, des échanges constructifs ont été menés avec les Ligues Régionales pour rechercher la meilleure articulation possible, notamment en matière d'organisation des compétitions et de planification sportive.

Je tenais à féliciter également le CD60 pour ses activités de promotion et ses tournois, les CD 13 et 34 pour leur dynamisme et le CD 19 pour son travail sur le handi tambourin.

Au-delà des réunions et des dossiers, la Fédération a tenu à être présente aux côtés des clubs et des bénévoles, sur le terrain, qu'il s'agisse pour remettre des prix, pour encourager les équipes ou simplement pour partager les moments forts des compétitions, parfois sous la pluie, sous la canicule, mais toujours avec passion et reconnaissance.

Perspectives fin 2025 et 2026

L'année 2026 s'annonce déjà riche en défis et en rendez-vous majeurs pour notre Fédération.

Sur le plan sportif, plusieurs grands événements viendront rythmer la saison.

La Coupe d'Europe en salle, du 12 au 14 décembre 2025 à Bruxelles, où trois clubs féminins et trois clubs masculins représenteront fièrement nos couleurs :

- Paulhan, Poussan et Notre Dame de Londres en Femmes
- Paulhan, Poussan et Florensac en Hommes

Et surtout, la Coupe du Monde en salle, prévue en février 2026 à Rome, pour laquelle le travail de sélection des joueurs et des encadrants est en cours. Ce sera un temps fort majeur pour notre discipline et une formidable vitrine pour le tambourin français.

Championnat de France indoor, structuré en trois plateaux régionaux (PACA, Hauts-de-France et Occitanie) entre janvier et mars 2026.

Championnat de France jeunes en salle, prévu les 14 et 15 mars 2026

La super coupe : probablement début avril 2026

Coupe d'Europe des clubs en extérieur, organisée en France les 4 et 5 juillet 2026, avec la participation de nos clubs qualifiés : Gignac et Cournonterral chez les hommes, Notre-Dame-de-Londres et Poussan chez les féminines.

Et enfin, la Coupe de l'Amitié France-Italie, à priori prévue les 22 et 23 Aout 2026 qui demeure un moment fort d'échanges et de convivialité internationale.

Parallèlement aux volets sportifs, un travail de fond est engagé pour diversifier nos sources de financement et renforcer la stabilité économique de la Fédération.

Des démarches sont menées auprès des institutions publiques et de mécènes privés pour obtenir des soutiens ou subventions.

Cette recherche de moyens est essentielle pour continuer à soutenir les clubs, les actions de formation et la promotion de notre discipline sur tout le territoire.

Une réflexion approfondie est également en cours concernant la Fabrique de Tambourins, structure indispensable à la pérennité de notre sport mais qui depuis quelques années est structurellement déficitaires. La Fédération travaille à identifier des solutions concrètes pour réduire ce déficit, améliorer la gestion et la rentabilité, et garantir la continuité de la production du matériel sportif.

C'est un dossier prioritaire, mené avec pragmatisme, dans l'intérêt collectif de notre discipline

Cette première année de mandat a été dense, exigeante, mais aussi profondément enthousiasmante.

Elle a montré qu'avec des échanges et de la détermination, la FFJBT peut avancer et se faire mieux connaître, tout en restant fidèle à ses racines et à ses valeurs.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du Comité Directeur, les commissions, les arbitres, les bénévoles, les dirigeants de clubs, les joueuses et les joueurs pour leur engagement et leur passion.

Je remercie également Virginie et Boris pour leur travail quotidien et Patrice pour son rôle essentiel pour notre fédé !

Nous avons encore beaucoup à faire — mais ensemble, continuons, en 2026, à faire briller nos couleurs, sur les terrains de France comme à l'international. Vive le sport tambourin !

Je laisse la parole aux Présidentes et Présidents de commissions

Adoption du bilan moral de la présidente

Pour être approuvé la modification au règlement doit recueillir au moins 50% des voix soit 1012 voix

OUI 1770 voix soit 93.6%

NON 121 voix soit 6.4%

NUL 0 voix soit 0%

2-Commission Promotion et Communication – Chloé ALIGNAN

L'année 2024-2025 a été marquée par une dynamique positive et une volonté affirmée de renforcer la visibilité de notre discipline, de structurer notre communication et d'amplifier notre présence sur le terrain. Les actions menées témoignent d'un engagement constant en faveur du développement et du rayonnement de notre activité.

Communication et réseaux sociaux

Un effort important a été porté sur la modernisation de nos outils de communication.

La création d'un compte Instagram et la publication régulière de contenus sur l'ensemble de nos plateformes – Facebook, Instagram et le site internet – ont permis d'améliorer notre visibilité et d'animer davantage notre communauté.

Un travail approfondi a également été engagé sur la refonte du site internet afin d'offrir une interface plus claire, plus attractive et plus adaptée aux besoins de nos licenciés comme du grand public.

Par ailleurs, les liens avec la presse ont été renforcés, par l'envoi régulier de communiqués et de supports visuels. Cette démarche contribue à installer durablement notre discipline dans le paysage médiatique.

Création de contenus et valorisation des compétitions

L'année a été rythmée par une production d'affiches pour l'ensemble des compétitions majeures – Championnat de France (salle et extérieur), Supercoupe, Coupe de France – et les résultats ont été relayés de manière systématique.

La mise en place de visuels uniformisés permet désormais une cohérence graphique essentielle pour l'identité de notre structure. À cela s'ajoute la création du logo de la Coupe de l'Amitié.

Présence et actions de terrain

Notre participation à l'événement Vital Sport, début septembre chez Decathlon Odysseum (Montpellier) a renforcé notre ancrage local et permis de présenter notre discipline à un large public. Ce type d'initiative constitue un levier essentiel pour attirer de nouveaux pratiquants et contribuer au développement de la pratique.

L'année à venir s'annonce riche en projets structurants.

La mise en ligne du nouveau site, incluant la création d'un espace boutique, représente une étape importante pour moderniser nos outils, renforcer notre image et proposer de nouveaux services à nos licenciés.

Actions de sensibilisation

Un tournoi Octobre Rose sera organisé en partenariat avec plusieurs acteurs locaux afin de soutenir la lutte contre le cancer du sein et de montrer que notre discipline sait s'engager pour des causes sociales majeures. Parallèlement, la promotion du tambourin dans le cadre du Sport Santé / APA se poursuivra, en collaboration avec des associations partenaires, afin d'encourager une pratique sportive bénéfique pour tous.

Organisation d'événements majeurs

Les compétitions phares seront organisées dans des lieux plus attractifs, dans le but d'accroître la visibilité de la discipline, d'attirer un public plus large et de renforcer l'image professionnelle de nos événements.

Ce bilan témoigne d'une saison constructive et ambitieuse. Les actions menées ont permis de poser les bases d'une communication plus efficace, d'une identité visuelle renforcée et d'une présence accrue sur le terrain. Les projets à venir s'inscrivent dans cette même dynamique de développement, avec la volonté de valoriser notre discipline.

3-Commission Compétitions Nationales- Laure BERENGUER

En tant que présidente de la Commission « Organisation des Compétitions Nationales », je vous présente le bilan moral de cette saison.

Cette année a été marquée par une prise en main de notre commission avec une progression qualitative de nos organisations (surtout en visio), ainsi que par plusieurs défis que nous avons su relever collectivement.

Dynamique générale et difficultés de la saison

Le début de la saison a été compliqué mais l'implication des présidents des clubs, des arbitres et des bénévoles a été déterminante pour assurer le bon déroulement du championnat et des différentes rencontres.

Cette année, certains obstacles sont à noter :

- Des contraintes calendaires rendant l'organisation complexe
- Une disponibilité parfois limitée de certains arbitres
- Des charges administratives importantes, notamment concernant les courriers, les contrôles des feuilles de match et les modifications de rencontres (20 modifications pour le Championnat de France en extérieur)
Malgré ces difficultés, la commission a su réagir rapidement pour garantir la continuité et la qualité des compétitions.

Organisation des compétitions nationales

Au cours de cet exercice, la commission a coordonné 60 matchs en extérieur
67 équipes en salle et 51 équipes en extérieur se sont engagées.

Palmarès de la saison

Champions de France en salle :

Série masculine : Paulhan

Série féminine : Paulhan

Cadets : Lavérune

Minimes : Cournonsec

Benjamins : Vendémian

Poussins : Cournonterral

Super Coupe :

Série masculine : Gignac

Série Féminine : Notre Dame de Londres

Championnats Nationaux :

Nationale 1 masculine, champion : Gignac

Nationale 1 féminine, championne : Notre Dame de Londres

Nationale 2 masculine, champion : Les Pennes Mirabeau

Classements

Nationale 1 masculine

Poule des Champions

Place	Club	Pts	MJ	V	N	D	JP	JC	GA
1	Gignac	23	6	6	0	0	78	45	33
2	Courmonterral TC	19	6	4	0	2	73	42	31
3	Cazouls d'Hérault	10	6	1	0	5	42	71	-29
4	Vendémian	8	6	1	0	5	42	77	-35

Poule de Maintien

Place	Club	Pts	MJ	V	N	D	JP	JC	GA
1	Cournonsec	20	6	5	0	1	71	42	29
2	Monceaux sur Dordogne	18	6	4	0	2	62	43	19
3	Florensac	16	6	3	0	3	66	53	13
4	Notre Dame de Londres	3	6	0	0	6	17	78	-61

Barrage N1/N2

Place	Club	MJ	V	N	D	JP	JC	GA
1	Florensac	1	1	0	0	13	8	5
2	Mèze	1	0	0	1	8	13	-5

Nationale 2 masculine

Poule d'accession

Place	Club	Pts	MJ	V	N	D	JP	JC	GA
1	Pennes Mirabeau	23	6	6	0	0	78	38	40
2	Gignac	14	6	3	0	3	67	67	0
3	Mèze	14	6	3	0	3	54	69	-15
4	Cazouls d'Hérault	9	6	0	0	6	53	78	-25

Poule de Maintien

Place	Club	Pts	MJ	V	N	D	JP	JC	GA
1	Vendémian	23	6	6	0	0	78	51	27
2	Courmonterral TC	19	6	4	0	2	69	62	7
3	Courmonsec	12	6	2	0	4	63	69	-6
4	Poussan	6	6	0	0	6	50	78	-28

Barrage N2/Ligue

Place	Club	MJ	V	N	D	JP	JC	GA
1	Courmonsec	1	0	0	13	5	8	
2	Viols le Fort	1	0	0	1	5	13	-8

Nationale 1 féminine

Poule des Championnes

Place	Club	Pts	MJ	V	N	D	JP	JC	GA
1	Notre Dame de Londres	24	6	6	0	0	78	14	64
2	Poussan	17	6	4	0	2	58	64	-6
3	Vendémian	10	6	1	0	5	49	75	-26
4	Courmonsec	9	6	1	0	5	41	73	-32

Poule d'accession

Place	Club	Pts	MJ	V	N	D	JP	JC	GA
1	Pennes Mirabeau	21	6	5	0	1	75	42	33
2	Florensac	19	6	5	0	1	71	57	14
3	Courmonsec	11	6	2	0	4	54	68	-14
4	ASTL	6	6	0	0	6	45	78	-33

4-Commission Haut Niveau- Quentin GUILLERM

Projets en charge de la Commission -saison 2024-2025 :

Au cours de la saison écoulée, notre structure a été engagée sur plusieurs projets majeurs, dont la Coupe de l'Amitié et la préparation de la Coupe du Monde en salle 2026.

Coupe de l'Amitié – Bilan général

La participation de nos sélections à la Coupe de l'Amitié a globalement constitué une réussite. Les coachs ont, dans leur grande majorité, respecté les exigences du cahier des charges concernant le volume d'entraînements. Quelques difficultés ont néanmoins été observées dans la catégorie des -18 ans garçons, ainsi que quelques désengagements isolés parmi certains entraîneurs.

Sur le plan organisationnel, la compétition s'est déroulée dans d'excellentes conditions : le voyage, l'hébergement, l'accueil et le comportement général des délégations ont été jugés très satisfaisants. Nos équipes ont représenté notre nation avec détermination et exemplarité. Si cette attitude n'a pas pleinement porté ses fruits sur le plan des résultats sportifs, elle demeure un motif de fierté quant à l'état d'esprit affiché.

Axes d'amélioration pour la Coupe de l'Amitié 2026

Afin de préparer au mieux l'édition 2026, plusieurs pistes d'amélioration ont été identifiées :

- Mise en place de binômes de coachs complémentaires, associant l'expérience d'un entraîneur confirmé à la dynamique d'un coach junior, pour un accompagnement équilibré et stimulant.
- Avancement de la date de la Coupe de l'Amitié, afin de permettre une préparation plus fluide et adaptée au calendrier estival.
- Création d'un kit d'entraînement standardisé, comprenant des outils pédagogiques et techniques destinés à harmoniser les séances et optimiser la progression des jeunes joueurs.
- Renforcement de la préparation psychologique, menée en collaboration directe avec les futurs coachs, afin d'accompagner plus efficacement les athlètes dans leur développement sportif et personnel.

Coupe du Monde en salle 2026

Dans la continuité de nos engagements internationaux, un appel à candidatures a été lancé pour les fonctions de sélectionneurs masculin et féminin (à ce jour aucun candidat).

Nous restons par ailleurs en attente d'informations de la Fédération Italienne, indispensables pour finaliser la logistique liée à cet événement majeur.

L'année écoulée témoigne d'une dynamique positive, portée par l'engagement des encadrants, de nos sportifs et de l'ensemble des bénévoles.

La Commission Haut Niveau poursuivra cette progression vers les échéances futures, et notamment la Coupe de l'Amitié et la Coupe du Monde en salle 2026.

5-Commission Juges et arbitres- Célestin ELICES

L'année écoulée a été marquée par de réelles difficultés dans l'organisation des désignations arbitrales.

En effet, nous avons constaté à plusieurs reprises un manque de réactivité ou de disponibilité de certains arbitres : absences d'inscription sur le doodle, convocations non reçues ou oubliées, et désistements tardifs. Ces situations ont complexifié la préparation des rencontres et demandé une gestion quotidienne particulièrement exigeante.

Malgré ces obstacles, la saison a permis d'assurer l'arbitrage du championnat et de la coupe, avec un total de 220 matchs arbitrés, dont seulement 4 ont dû se dérouler sans arbitres.

Nous comptons 60 arbitres fédéraux licenciés, répartis comme suit :

- Hérault 40 arbitres, dont 6 non licenciés dans des clubs de nationales,
- Bouches-du-Rhône : 11 arbitres,
- Oise : 5 arbitres,
- Corrèze : 3 arbitres.

Ci-dessous une analyse plus précise de l'activité dans l'Hérault (40 arbitres).

- 12 arbitres n'ont officié aucun match en extérieur,
- 8 arbitres ont officié entre 1 et 5 matchs,
- 10 arbitres entre 6 et 10 matchs,
- 10 arbitres ont arbitré plus de 10 matchs.

Ces chiffres illustrent un déséquilibre notable dans la participation, qui rend la répartition des désignations plus difficile et accentue la pression sur les arbitres les plus actifs.

Il est néanmoins important de souligner le respect du règlement par tous les clubs engagés en nationales, qui sont en conformité avec les obligations liées à l'arbitrage.

En conclusion, si cette saison a mis en lumière des difficultés persistantes, les efforts devront se poursuivre notamment pour améliorer la disponibilité, la communication et la mobilisation de l'ensemble des arbitres.

Frédéric Gounel, Président du club de Vendémian demande pourquoi l'inscription à l'examen d'arbitre a augmenté et est passé à 150€.

Patrice Charles lui répond que c'est l'ancienne équipe qui l'a augmenté et que cette augmentation sert à payer la tenue d'arbitre.

6-Commisison Médicale- Laure FERRIERES (Médecin Fédéral)

L'année 2025 a été marquée par des actions concrètes témoignant de la volonté constante de notre structure d'adapter son fonctionnement aux évolutions réglementaires et d'améliorer les conditions de pratique pour l'ensemble de nos licenciés.

Actions réalisées

Nous avons procédé à une modification des règles relatives aux certificats médicaux pour les licences, dans un souci d'harmonisation avec les recommandations nationales et de simplification des démarches pour les licenciés.

Projets en cours

- La création d'un document de vigilance destiné aux clubs, portant sur l'organisation de matchs en période de fortes chaleurs, notamment lorsque la vigilance orange canicule est activée.
- La promotion du jeu de balle au tambourin auprès des enseignants en activité physique adaptée, afin de développer une pratique réellement inclusive et accessible à tous. Cette démarche s'inscrit dans notre volonté d'élargir l'audience de notre discipline, mais aussi de favoriser l'intégration de publics ayant des besoins spécifiques.

7-Commission Formation- Lucie FABRE

Au cours de cette période, la Commission Formation a poursuivi son travail sur l'amélioration des actions de formation.

Nos travaux se sont articulés autour de plusieurs axes :

1. Travail sur le document de référence

La commission a analysé et mis à jour le document de référence, garantissant ainsi que les informations et les procédures soient claires, cohérentes et adaptées aux besoins des candidats et des formateurs.

2. Réflexion autour des journées de formation

Nous avons mené une réflexion approfondie sur le contenu et l'organisation des journées de formation.

3. Création de questionnaires

Dans un souci de suivi et d'évaluation, la commission a conçu des questionnaires de satisfaction. Ces outils permettront de mieux comprendre les attentes des participants, d'identifier les points forts et les axes d'amélioration des formations.

La Commission Formation est heureuse d'annoncer que les inscriptions aux premières séances de formation au brevet d'éducateur 1^{er} degré seront ouvertes très prochainement.

Cette formation sera assurée par la salariée de la Ligue Régionale Occitanie et se déroulera sur deux samedis :

Le premier samedi sera consacré à la formation pratique et théorique.

Le second samedi sera dédié à l'évaluation des participants, afin de garantir la qualité et la compétence des futurs éducateurs.

Dans le cadre de l'organisation de cette formation, un appel d'offre sera prochainement envoyé aux clubs, afin de déterminer le club qui pourra accueillir la première session.

8-Commission France Tambourin- Patricia GANIVENQ

Au cours de la saison 2024-2025, plusieurs étapes importantes ont marqué l'activité de la Fabrique.

En mars 2025, nous avons procédé à la commande d'une nouvelle imprimante pour un montant de 27 196 €, qui a été installée fin avril. Une formation a été dispensée à Boris Pontier afin d'assurer une prise en main efficace de cet équipement.

Depuis le 9 mai 2025, la nouvelle imprimante est opérationnelle et a permis l'impression des tambourins.

La saison s'est soldée par la vente de 3 230 tambourins, répartis comme suit :

- Toile normale : 1 104 neufs et 484 rechappés
- Toile fine : 895 neufs et 747 rechappés

Cependant, ces chiffres représentent une baisse d'environ 600 tambourins par rapport à l'année précédente. Cette diminution met en évidence la nécessité d'un travail de fond pour identifier et mettre en œuvre des solutions permettant d'augmenter les ventes tout en maîtrisant les charges.

En conclusion, la saison montre l'importance de renforcer nos efforts commerciaux et stratégiques pour assurer une croissance durable.

9-Commission Règlement et homologation des aires de jeu- Patrice CHARLES

La Commission Règlement et Homologation des Aires de Jeu s'est réunie afin de proposer les différentes modifications aux règlements mais également pour homologuer les terrains lorsque la demande est faite par un club.

- La commission a proposé des évolutions aux règlements qui avaient été soumises à l'Assemblée Générale de mars 2025. Ces propositions ont été officiellement adoptées.
- De nouvelles propositions de modifications réglementaires vous seront présentées en détails un peu plus tard lors de cette assemblée et soumis au vote.
- La commission a examiné le dossier d'homologation du terrain de Saint-Pons-de-Mauchiens. Après analyse des éléments techniques et des vérifications menées, la commission a considéré que le terrain répondait aux critères en vigueur. La Commission a donc homologué cette aire de jeu.

F.F.J.B.T.

Fédération Française du Jeu de Balle au Tambourin

ASSEMBLEE GENERALE DU
22 NOVEMBRE 2025

PRESENTATION DES COMPTES **ANNUELS ARRETES AU 30/09/2025**

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

□ **Déroulement de la présentation :**

- Compte de résultat global 2024-2025
- Compte de résultat France Tambourin
- Bilan au 30 septembre 2025
- Proposition d'approbation des comptes
- Prévisionnel 2025-2026 (présenté par le trésorier)

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

(Toutes activités confondues)

COMPTE DE RESULTAT FEDERATION

RESSOURCES (PRODUITS) EN €	Réalisé 2024-2025	Ex. Précédent 2023-2024
Affiliations & Participations	87 041	84 899
Subventions dont :	24 000	23 600
- <i>Ans labellisation / pratique sportive</i>	17 000	16 600
- <i>CCVH</i>	7 000	7 000
Ventes France Tambourin	65 304	70 728
Autres recettes dont :	28 095	17 900
- <i>Partenariats et refacturations</i>	10 562	4 722
- <i>Abandons de frais</i>	16 856	10 858
- <i>Produits financiers et divers</i>	677	2 320
TOTAL	204 440	197 127

COMPTE DE RESULTAT FEDERATION

CHARGES EN €	Réalisé 2024-2025	<i>Ex. Précédent 2023-2024</i>
Frais de structure (hors salaires)	61 370	52 954
Haut-niveau & Compétitions	32 591	22 873
Frais de personnel	78 637	67 372
Achats Commission France Tambourin	38 810	48 988
Amortissements Matériels et Agencements	4 783	3 442
Charges exceptionnelles	-	17 424
TOTAL	216 191	213 053

COMPTE DE RESULTAT France TAMBOURIN

RESULTAT FABRIQUE TAMBOURIN	Réalisé 2024-2025	<i>Ex. Précédent 2023-2024</i>
Production et marchandises vendues	65 304	70 728
Subvention CCVH affectée	3 500	3 500
Autres recettes	3 000	2 000
TOTAL PRODUITS	71 804	76 228
Achats matières et marchandises	38 810	48 988
Frais de structure	13 711	10 777
Salaires et charges	41 886	35 037
Amortissements	4 783	3 342
Exceptionnel	-	17 424
TOTAL CHARGES	99 190	98 144
RESULTAT	- 27 386	- 21 916

COMPTE DE RESULTAT

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE & SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

RESULTAT & SUIVI DES FONDS PROPRES

RESULTAT DE L'EXERCICE	Réalisé 2024-2025	Ex. Précédent 2023-2024
RESSOURCES	204 440	197 128
CHARGES	216 191	213 053
RESULTAT CUMULE	- 11 751	- 15 925

SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS	2024-2025	2023-2024
REPORT SOLDE ANTERIEUR	115 845	131 770
RESULTAT EXERCICE	- 11 751	- 15 925
SOLDE EXCEDENTAIRE FIN EXERCICE	104 094	115 845

Les fonds associatifs sont les réserves constituées depuis le début de l'existence de l'association. Ce sont les résultats successifs accumulés. Elles servent à financer **les actifs immobilisés et le fond de roulement.**

COMPTE DE BILAN

COMPTE DE BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2025 (Situation patrimoniale et financière)

COMPTE DE BILAN AU 30/09/2025

BILAN ACTIF			BILAN PASSIF		
	Brut	Amort.	Net		
IMMOBILISATIONS :	94 826	90 302	4 524	FONDS ASSOCIATIFS	104 094
Matériel Fabrique tambourins	30 639	26 192	4 447	Fonds propres	115 845
Tambourithèque	32 760	32 760	-	Résultat de l'exercice	- 11 751
Aménagt et matériels bureaux + fi	31 427	31 350	77	Fonds dédiés	-
STOCKS MAT. 1ERE ET TAMBOURINS	20 617		20 617	DETTES	15 831
CREANCES :	29 155	-	29 155	Fournisseurs factures dues	1 337
Factures Clients / Clubs à encaisser	9 155		9 155	Dettes sociales	13 735
Subventions à encaisser	20 000		20 000	Autres dettes ou charges à payer	759
DISPONIBILITES (Comptes bancaires)	81 449		81 449	Produits constatées d'avance	22 679
Charges constatées d'avance	6 859		6 859		
TOTAL	232 906	90 302	142 604	TOTAL	142 604

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS



Le Conseil d'Administration propose d'approuver les comptes annuels qui se soldent par un résultat déficitaire de -1 1751 € et d'imputer le déficit sur les fonds associatifs, qui seront diminués de ce montant.

Adoption du bilan comptable de la saison 2024-2025

Pour être approuvé la modification au règlement doit recueillir au moins 50% des voix soit 1012 voix

OUI 1770 voix soit 93.6%

NON 121 voix soit 6.4%

NUL 0 voix soit 0%

11- Présentation du budget prévisionnel saison 2025-2026- Bernard BARRAL

Le trésorier de la FFJBT commence par remercier chaleureusement la trésorière adjointe Léa FABRE pour son implication constante et son investissement durant toute cette saison.


Puis il présente le budget prévisionnel qui a été approuvé par les membres du Comité Directeur.

PRODUITS	
AFFILIATION & PARTICIPATIONS	88 150
Licences et affiliations	57 000
Formations et examens fédéraux	1 200
Participation arbitrage	12 450
Engagements équipes	12 000
RECETTES DIVERSES (démissions, amendes ...)	5 500
SUBVENTIONS	24 000
Subvention Ministère	
* ANS Accompagnement stratégie labellisation 2025	12 000
* ANS accroître la pratique sportive 2025 (Filles + Jeunes)	5 000
CCVH Subvention de fonctionnement	7 000
RECETTES DIVERSES	28 000
Divers (repas , sponsors, boutiques)	10 500
Produits financiers et divers	500
Dons (abandon frais de déplacements dirigeants)	17 000
VENTES France Tambourin	70 000
Fonds Propres	8 600
TOTAL DES PRODUITS	218 750

CHARGES	
FRAIS DE STRUCTURE	60 550
Edf /eau	2 500
Fournitures et produits d'entretien	1000
Fournitures Administratives	350
Loyer	7 600
Locam copieur Canon	1 100
Maintenance copieurs ordinateurs	900
LLDD imprimante Fabrique	7400
Assurance (R C, Fabrique , Licenciés	8500
Honoraires	5 200
Frais de communication / cadeaux	200
Déplacements - réceptions administratifs (inclus frais passés en don	18 000
Frais postaux	500
Frais téléphoniques	800
Services bancaires	500
Affiliations diverses	3 200
Reversion licences	2 200
Frais divers (formation, ajustements, exceptionnels...)	600

HAUT NIVEAU & COMPETITIONS	39 500
Tambourins pour les compétitions	500
Fournitures équipements des équipes	5 000
Engagement des équipes	2 000
défraiement des arbitres	12 500
trophées et récompenses	1 500
Déplacements - réception compétitions	18 000
ACHATS COMMISSION France TAMBOURIN	39 000
SALAIRES ET CHARGES	78 000
Salaires bruts	60 000
charges/salaires	18 000
AMORTISSEMENT DES MATERIELS / AGENCEMENTS	1 700
TOTAL DES CHARGES	218 750

Le Trésorier
Bernard BARRAL



La Présidente
Patricia GANIVENQ



Adoption du budget financier prévisionnel saison 2025-2026

Pour être approuvé la modification au règlement doit recueillir au moins 50% des voix soit 1012 voix

OUI 1706 voix soit 90.2%

NON 121 voix soit 6.4%

NUL 64 voix soit 3.4%

12-Présentation des propositions de modifications aux règlements- Patrice CHARLES

1 - Modification de l'article Article 18-8 du Règlement Sportif en

extérieur Article 18-8 actuel :

2002 Art 18-8 : Vigilance météorologique de niveau « ROUGE »

L'ensemble des compétitions prévues, quelles que soient leurs natures ou l'instance organisatrice, seront automatiquement annulées en cas de déclenchement d'un niveau de vigilance météorologique ROUGE (prévoyant des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle) dans le département du lieu de la compétition.

Il appartiendra, selon le cas de figure, au club organisateur ou à l'instance organisatrice d'informer l'équipe (les équipes) devant se déplacer et de reprogrammer, le cas échéant, la (les) rencontre(s) prévue(s) sans qu'aucune sanction (match perdu par pénalité ou forfait) ne puisse être appliquée contre l'une ou l'autre des équipes engagées.

De la même façon, une équipe devant se déplacer à l'extérieur de son département d'origine couvert par un niveau de vigilance météorologique ROUGE ou traverser lors de son déplacement un département couvert par un même niveau de vigilance ne sera pas considérée comme forfait dès lors qu'elle aura informé de ce niveau d'alerte le club hôte et l'instance organisatrice de la compétition.

Article 18-8 modifié :

2003 Art 18-8 :

Vigilance météorologique de niveau « ORANGE »

En cas de déclenchement d'un niveau météorologique ORANGE dans le département du lieu de la compétition, le capitaine de chaque équipe disputant la rencontre, pourra demander 3 « temps morts » d'une durée de 1 minute, en plus des 3 « temps morts » règlementaires prévus dans l'article 15-1 de ce règlement.

2004 Vigilance météorologique de niveau « ROUGE »

L'ensemble des compétitions prévues, quelles que soient leurs natures ou l'instance organisatrice, seront automatiquement annulées en cas de déclenchement d'un niveau de vigilance météorologique ROUGE (prévoyant des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle) dans le département du lieu de la compétition.

Il appartiendra, selon le cas de figure, au club organisateur ou à l'instance organisatrice d'informer l'équipe (les équipes) devant se déplacer et de reprogrammer, le cas échéant, la (les) rencontre(s) prévue(s) sans qu'aucune sanction (match perdu par pénalité ou forfait) ne puisse être appliquée contre l'une ou l'autre des équipes engagées.

De la même façon, une équipe devant se déplacer à l'extérieur de son département d'origine couvert par un niveau de vigilance météorologique ROUGE ou traverser lors de son déplacement un département couvert par un même niveau de vigilance ne sera pas considérée

comme forfait dès lors qu'elle aura informé de ce niveau d'alerte le club hôte et l'instance organisatrice de la compétition.

Adoption de la modification du règlement sur l'alerte météorologique
Pour être approuvé la modification au règlement doit recueillir au moins 50% des voix soit 1012 voix

OUI 1631 voix soit 86.3%

NON 220 voix soit 11.6%

NUL 40 voix soit 2.1%

2 – Modification de l'article Article 49-3 du règlement Sportif en

extérieur Article 49-3 actuel :

- 2005 VOL-II - Art 49-3 : l'entrée en compétition des équipes masculines
VOL-II - Art 49-3-1 : 16ème de finale / 1er tour
Seules les équipes du niveau départemental entrent en lice et s'affrontent suivant le tirage au sort ;
- 2006 VOL-II - Art 49-3-2 : 8ème de finale
Les équipes du niveau régional entrent à leur tour dans la compétition ainsi que les équipes de Nationale 1 en fonction du nombre d'équipes engagées. Les équipes s'affrontent suivant le tirage au sort organisé de façon à ce que les 4 équipes qualifiées en poule des champions ne puissent se rencontrer avant le stade des ¼ de finales ;
- 2007 VOL-II - Art 49-3-3 : 1/4 de finale
Toutes équipes du niveau national entrent à leur tour dans la compétition et s'affrontent suivant le tirage au sort ;
- 2008 VOL-II - Art 49-3-4 : 1/2 finales et finales
Toutes les équipes sont entrées en compétition et s'affrontent suivant le tirage au sort ;

Article 49-3 modifié :

- 2009 VOL-II - Art 49-3 : l'entrée en compétition des équipes masculines
- VOL-II - Art 49-3-1 : 1^{er} tour / 16^{ème} de finale**
Suivant le nombre de clubs engagés, les clubs du niveau départemental puis les clubs de niveau régional et enfin les clubs de Nationale 2, entrent en lice tour à tour et s'affrontent suivant le tirage au sort ;
- 2010 VOL-II - Art 49-3-2 : 8^{ème} de finale
Les clubs de Nationale 1 entrent en lice. Les clubs de Nationale 1 et les vainqueurs du tour précédent s'affrontent suivant le tirage au sort (organisé de façon à ce que les 4 clubs qualifiées en poule des champions de Nationale 1 ou les 4 clubs classés aux 4 première places à l'issue des matchs aller de la 1^{ère} phase, ne puissent se rencontrer avant le stade des ¼ de finales) ;
- 2011 VOL-II - Art 49-3-3 : 1/4 de finale
Les équipes qualifiées s'affrontent suivant le tirage au sort ;
- 2012 VOL-II - Art 49-3-4 : 1/2 finales et finales
Les équipes qualifiées s'affrontent suivant le tirage au sort ;

**Adoption de la modification du règlement sur la Coupe de France Masculine
Pour être approuvé la modification au règlement doit recueillir au moins 50% des voix soit 1012 voix**

OUI 1837 voix soit 97.10%

NON 47 voix soit 2.5%

NUL 7 voix soit 0.4%

3- Modification de l'article Article 11-1 du Règlement Sportif en

extérieur Article 11-1 actuel :

2013 Article 11 : Procédure de début de rencontre

Art 11-1 : Les équipes et l'arbitre doivent être présents au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de début de la rencontre fixée par le calendrier élaboré par l'organisateur de la compétition.

Article 11-1 modifié :

Art 11-1 : Afin de remplir les tâches administratives d'avant match, il est souhaitable que les équipes et l'arbitre soient présents au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de début de la rencontre fixée par le calendrier élaboré par l'organisateur de la compétition.

Adoption de la modification de la procédure avant la rencontre

Pour être approuvé la modification au règlement doit recueillir au moins 50% des voix soit 1012 voix

OUI 1791 voix soit 94.71%

NON 37 voix soit 1.95%

NUL 63 voix soit 3.34%

4- Modification de l'article Article 21-4-4 du Règlement Sportif en

extérieur Article 21-4-4 : les balles, actuel :

Art 21-4-4 : Leur diamètre diffère suivant les séries :

- En séries Nationales, Ligue, Départementale et Cadet : elles ont un diamètre de 59 mm et sont de marque Gommalivre.
- En séries Minime et Benjamin, elles ont un diamètre de 65 mm et sont de marque Pagani.
- En série Poussin, ce sont des balles de tennis Artengo TB120.

Article 21-4-4 : les balles, modifié :

Art 21-4-4 : Leur diamètre diffère suivant les séries :

- En séries Nationales, Ligue, Départementale et Cadet : elles ont un diamètre de 59 mm et sont d'une marque commerciale homologuée par la FFJBT.
- En séries Minime et Benjamin, elles ont un diamètre de 65 mm et sont d'une marque commerciale homologuée par la FFJBT.
- En série Poussin, ce sont des balles de tennis d'une marque commerciale homologuée par la FFJBT.

Adoption de la modification de la modification de règlement sur les balles utilisées

Pour être approuvé la modification au règlement doit recueillir au moins 50% des voix soit 1012 voix

OUI 1891 voix soit 100%

NON 0 voix soit 0%

NUL 0 voix soit 0%

5- Modification du Championnat de Nationale 1 et de Nationale 2

Proposition de modification de la formule des championnats de France extérieur en Nationale 1 et en Nationale 2.

Formule "Top 14" 14 matchs de saison régulière + quart de finales puis demi-finales et finale

Modification de l'article VOL-II - Art 46

Article existant

VOL-II - Art 46 : L'élaboration des calendriers Poule des Champions, Poule d'Accession et/ou Poule de Maintien de Nationale 1, Nationale 1 Féminine et Nationale 2 :

2014 VOL-II - Art 46-1 : La trame

Dès la dernière journée de la Phase Régulière des Championnats, les Clubs se voient attribué un numéro correspondant à leur classement à l'issue de cette phase et sont versés dans les Poules des Champions, d'Accession ou de maintien dans les conditions définies ci-dessous pour chaque série.

2015 VOL-II - Art 46-1-1 : En série Nationale 1

Les 4 équipes terminant aux 4 premières places de la phase régulière sont reversées dans la Poule des Champions.

2016 Trame de la poule des Champions

Journée 1 - ALLER		Journée 4 - RETOUR	
Equipe 4	-	Equipe 1	
Equipe 3	-	Equipe 2	
Journée 2 - ALLER		Journée 5 - RETOUR	
Equipe 1	-	Equipe 3	
Equipe 2	-	Equipe 4	
Journée 3 - ALLER		Journée 6 - RETOUR	
Equipe 2	-	Equipe 1	
Equipe 4	-	Equipe 3	

Les 4 équipes terminant aux places 5 à 8 de la phase régulière sont reversées dans la Poule de Maintien.

2017 Trame de la Poule de Maintien

Journée 1 - ALLER		Journée 4 - RETOUR	
Equipe 8	-	Equipe 5	
Equipe 7	-	Equipe 6	
Journée 6 - ALLER		Journée 5 - RETOUR	
Equipe 5	-	Equipe 7	
Equipe 6	-	Equipe 8	
Journée 7 - ALLER		Journée 6 - RETOUR	
Equipe 6	-	Equipe 5	
Equipe 8	-	Equipe 7	

VOL-II - Art 46-1-2 : En série Nationale 1 Féminine

Les 4 équipes terminant aux 4 premières places de la phase régulière sont reversées dans la poule des championnes.

2018 Trame de la poule des Championnes

Journée 1 - ALLER			Journée 4 - RETOUR		
Equipe 4	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 4
Equipe 3	-	Equipe 2	Equipe 2	-	Equipe 3
Journée 2 - ALLER			Journée 5 - RETOUR		
Equipe 1	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 2
Journée 3 - ALLER			Journée 6 - RETOUR		
Equipe 2	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 2
Equipe 4	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 4

Les 2 équipes terminant aux 5ème et 6èmes places de la phase régulière sont reversées dans la poule d'accèsion accompagnées par les équipes terminant aux deux premières places du championnat Hérault 1 Féminin. L'organisation sportive de la poule d'accèsion est déléguée au Comité Départemental de l'Hérault.

2019 La trame pour la Poule d'Accession

Journée 1 - ALLER			Journée 4 - RETOUR		
Equipe 2 ^{ème} H1F	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 2 ^{ème} H1F
Equipe 1 ^{ère} H1F	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 1 ^{ère} H1F
Journée 2 - ALLER			Journée 5 - RETOUR		
Equipe 5	-	Equipe 1 ^{ère} H1F	Equipe 1 ^{ère} H1F	-	Equipe 5
Equipe 6	-	Equipe 2 ^{ème} H1F	Equipe 2 ^{ème} H1F	-	Equipe 6
Journée 3 - ALLER			Journée 6 - RETOUR		
Equipe 6	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 6
Equipe 2 ^{ème} H1F	-	Equipe 1 ^{ère} H1F	Equipe 1 ^{ère} H1F	-	Equipe 2 ^{ème} H1F

Important : Dans le cas où une action serait en cours en Commission de Discipline ou Commission d'Appel, les résultats ne pourront être publiés qu'après que ladite Commission ait statué. Les calendriers des Poules des Champions, Poule d'Accession et Poules de Maintien seront établis après que la décision de ladite Commission soit connue. Pour les mêmes raisons, la publication des équipes qualifiées pour la Coupe d'Europe ou la Coupe du Monde, en salle ou en extérieur, ne pourra avoir lieu avant que la Commission de Discipline ou d'Appel ait statué.

2020 VOL-II - Art 46-1-3 : En série Nationale 2

Les 4 équipes terminant aux 4 premières places de la phase régulière sont reversées dans la Poule d'Accession.

Trame de la poule d'Accession

Journée 1 - ALLER			Journée 4 - RETOUR		
Equipe 4	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 4
Equipe 3	-	Equipe 2	Equipe 2	-	Equipe 3
Journée 2 - ALLER			Journée 5 - RETOUR		
Equipe 1	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 2
Journée 3 - ALLER			Journée 6 - RETOUR		
Equipe 2	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 2
Equipe 4	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 4

Les 4 équipes terminant aux places 5 à 8 de la phase régulière sont reversées dans la Poule de Maintien.

Trame de la Poule de Maintien

Journée 1 - ALLER			Journée 4 - RETOUR		
Equipe 8	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 8
Equipe 7	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 7
Journée 6 - ALLER			Journée 5 - RETOUR		
Equipe 5	-	Equipe 7	Equipe 7	-	Equipe 5
Equipe 6	-	Equipe 8	Equipe 8	-	Equipe 6
Journée 7 - ALLER			Journée 6 - RETOUR		
Equipe 6	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 6
Equipe 8	-	Equipe 7	Equipe 7	-	Equipe 8

Important : Dans le cas où une action serait en cours en Commission de Discipline ou Commission d'Appel, les résultats ne pourront être publiés qu'après que ladite Commission ait statué. Les calendriers des Poules des Champions, Poule d'Accession et Poules de Maintien seront établis après que la décision de ladite Commission soit connue. Pour les mêmes raisons, la publication des équipes qualifiées pour la Coupe d'Europe ou la Coupe du Monde, en salle ou en extérieur, ne pourra avoir lieu avant que la Commission de Discipline ou d'Appel ait statué.

Article modifié

VOL-II - Art 46 : L'élaboration des calendriers Phase finale de Nationale 1 et de Nationale 2, poule des championnes et poule d'accession de Nationale 1 Féminine :

2021 VOL-II - Art 46-1 : La trame

Dès la dernière journée de la Phase Régulière des Championnats, les Clubs se voient attribuer un numéro correspondant à leur classement à l'issue de cette phase.

2022 VOL-II - Art 46-1-1 : En série Nationale 1

Les 6 équipes terminant aux 6 premières places disputent la phase finale

2023 Quart de finale :

Match 1 : L'équipe classée à la 3^{ème} place recevra l'équipe classée à la 6^{ème} place

Match 2 : L'équipe classée à la 4^{ème} place recevra l'équipe classée à la 5^{ème} place

- 2024 Demi-finale :
L'équipe classée à la 1^{ère} place recevra le vainqueur du match 2
L'équipe classée à la 2^{ème} place recevra le vainqueur du match 1
- 2025 Finale pour la 3^{ème} et 4^{ème} place :
Les 2 perdants des demi-finales s'affronteront sur le terrain de de l'équipe qui reçoit la finale de la phase finale. Cette rencontre se dispute en ouverture de la finale.
- 2026 Finale :
Les 2 vainqueurs des demi-finales s'affronteront sur le terrain de l'équipe la mieux classée lors de la 1^{ère} phase
- 2027 VOL-II - Art 46-1-2 : En série Nationale 1 Féminine
Les 4 équipes terminant aux 4 premières places de la phase régulière sont reversées dans la poule des championnes.

2028 Trame de la poule des Championnes

Journée 1 - ALLER			Journée 4 - RETOUR		
Equipe 4	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 4
Equipe 3	-	Equipe 2	Equipe 2	-	Equipe 3
Journée 2 - ALLER			Journée 5 - RETOUR		
Equipe 1	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 2
Journée 3 - ALLER			Journée 6 - RETOUR		
Equipe 2	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 2
Equipe 4	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 4

Les 2 équipes terminant aux 5^{ème} et 6^{èmes} places de la phase régulière sont reversées dans la poule d'accession accompagnées par les équipes terminant aux deux premières places du championnat Hérault 1 Féminin.

2029 La trame pour la Poule d'Accession

Journée 1 - ALLER			Journée 4 - RETOUR		
Equipe 2 ^{ème} H1F	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 2 ^{ème} H1F
Equipe 1 ^{ère} H1F	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 1 ^{ère} H1F
Journée 2 - ALLER			Journée 5 - RETOUR		
Equipe 5	-	Equipe 1 ^{ère} H1F	Equipe 1 ^{ère} H1F	-	Equipe 5
Equipe 6	-	Equipe 2 ^{ème} H1F	Equipe 2 ^{ème} H1F	-	Equipe 6
Journée 3 - ALLER			Journée 6 - RETOUR		
Equipe 6	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 6
Equipe 2 ^{ème} H1F	-	Equipe 1 ^{ère} H1F	Equipe 1 ^{ère} H1F	-	Equipe 2 ^{ème} H1F

VOL-II - Art 46-1-3 : En série Nationale 2

Les 6 équipes terminant aux 6 premières places disputent la phase finale

- 2030 Quart de finale :
Match 1 : L'équipe classée à la 3^{ème} place recevra l'équipe classée à la 6^{ème} place
Match 2 : L'équipe classée à la 4^{ème} place recevra l'équipe classée à la 5^{ème} place

- 2031 Demi-finale :
L'équipe classée à la 1^{ère} place recevra le vainqueur du match 2
L'équipe classée à la 2^{ème} place recevra le vainqueur du match 1
- 2032 Finale pour la 3^{ème} et 4^{ème} place :
Les 2 perdants des demi-finales s'affronteront sur le terrain de de l'équipe qui reçoit la finale de la phase finale. Cette rencontre se dispute en ouverture de la finale.
- 2033 Finale :
Les 2 vainqueurs des demi-finales s'affronteront sur le terrain de l'équipe la mieux classée lors de la 1^{ère} phase

Important : Dans le cas où une action serait en cours en Commission de Discipline ou Commission d'Appel, les résultats ne pourront être publiés qu'après que ladite Commission ait statué. Les calendriers de la phase finale de Nationale 1, de Nationale 2 ou des Poules des Championnes et Poule d'Accession seront établis après que la décision de ladite Commission soit connue. Pour les mêmes raisons, la publication des équipes qualifiées pour la Coupe d'Europe ou la Coupe du Monde, en salle ou en extérieur, ne pourra avoir lieu avant que la Commission de Discipline ou d'Appel ait statué.

Modification de l'article VOL-II – Art 47-1

Article existant

- 2034 VOL-II - Art 47-1 : Concernant la NATIONALE 1 Masculine
L'équipe qui termine 1^{ère} de la Poule des Champions est désignée championne de France de Nationale 1.

L'équipe qui termine 1^{ère} de la Phase Régulière et le champion de France (ou le Vice-champion de France s'il s'agit de la même équipe) se qualifient pour la coupe d'Europe extérieur Homme.

L'équipe qui termine à la 4^{ème} place de la poule de maintien de Nationale 1 est reléguée en Nationale 2.

L'équipe qui termine à la 3^{ème} place de la poule de maintien jouera un barrage (sur terrain neutre, à priori, désigné par le Comité Directeur) contre la seconde équipe de Nationale 2 en capacité d'accéder à la Nationale 1. Le vainqueur de ce barrage accèdera à la Nationale 1, le perdant évoluera en Nationale 2 la saison suivante. Dans le cas où une seule équipe de Nationale 2 serait en capacité d'accéder à la Nationale 1, l'équipe ayant terminé à la 3^{ème} place de la poule de maintien sera repêchée en Nationale 1.

Important : Dans le cas où une action serait en cours en Commission de Discipline ou Commission d'Appel, le palmarès ne pourra être publié qu'après que ladite Commission ait statué. Pour les mêmes raisons, la publication des équipes qualifiées pour la Coupe d'Europe ou la Coupe du Monde, en salle ou en extérieur, ne pourra avoir lieu avant que la Commission de Discipline ou d'Appel ait statué.

2035 VOL-II - Art 47-1 : Concernant la NATIONALE 1 Masculine

L'équipe qui remporte la finale de la phase finale est désignée championne de France de Nationale 1.

L'équipe qui termine 1^{ère} de la Phase Régulière et le champion de France (ou le Vice-champion de France, soit le finaliste de la phase finale, s'il s'agit de la même équipe) se qualifient pour la coupe d'Europe extérieur Homme.

L'équipe qui termine à la 8^{ème} place de la 1^{ère} phase, est reléguée en Nationale 2.

L'équipe qui termine à la 7^{ème} place de la 1^{ère} phase, est maintenue en Nationale 1.

Dans le cas où aucune équipe de Nationale 2 serait en capacité d'accéder à la Nationale 1, l'équipe ayant terminé à la 8^{ème} place de 1^{ère} phase sera repêchée en Nationale 1.

Important : Dans le cas où une action serait en cours en Commission de Discipline ou Commission d'Appel, le palmarès ne pourra être publié qu'après que ladite Commission ait statué. Pour les mêmes raisons, la publication des équipes qualifiées pour la Coupe d'Europe ou la Coupe du Monde, en salle ou en extérieur, ne pourra avoir lieu avant que la Commission de Discipline ou d'Appel ait statué.

Modification de l'article VOL-II – Art 47-3

Article existant

2036 VOL-II - Art 47-3 : Concernant la NATIONALE 2 Masculine

L'équipe qui termine 1^{ère} de la Poule d'Accession de Nationale 2 est désignée championne de France de Nationale 2.

Ne peuvent accéder à la Nationale 1 que des équipes dont le club ne dispose pas déjà d'une équipe dans cette série.

La première équipe de la poule d'accession en capacité de monter en Nationale 1 accède directement à la Nationale 1.

La seconde équipe de la poule d'accession en capacité de monter en Nationale 1 jouera un match de barrage (sur terrain neutre) contre l'équipe ayant terminé à la 3^{ème} place de la poule de maintien de Nationale 1. Le Vainqueur accèdera à la Nationale 1, le perdant évoluera en Nationale 2 la saison suivante.

Un club de Nationale 2 qui gagne sportivement sa place en Nationale 1 ne peut refuser la montée.

L'équipe qui termine à la 4^{ème} place de la poule de maintien de Nationale 2 est reléguée en Ligue.

L'équipe qui termine à la 3^{ème} place de la poule de maintien de Nationale 2 jouera un barrage (sur terrain neutre) contre la seconde équipe de Ligue en capacité d'accéder à la Nationale 2. Le vainqueur de ce barrage accèdera à la Nationale 2, le perdant évoluera en Ligue la saison suivante.

Dans le cas où une seule équipe de Ligue serait en capacité d'accéder à la Nationale 2, l'équipe ayant terminé à la 3^{ème} place de la poule de maintien sera repêchée en Nationale 2.

- Un club de Ligue en capacité de monter qui dispose déjà d'une équipe dans la série Nationale 2 ne pourra accéder à cette série. La première équipe suivante en capacité d'accéder à la Nationale 2 sera repêchée.
- Un club de Ligue qui gagne sportivement sa place en Nationale 2 ne peut refuser la montée.

Dans le cas où un club descendant de Nationale 1, possède déjà une équipe en Nationale 2, cette équipe de Nationale 2 est automatiquement rétrogradée en Série Ligue. L'équipe ayant terminé à l'avant dernière place de la poule de maintien de Nationale 2 sera repêchée et le dernier jouera un barrage (sur terrain neutre) contre la seconde équipe de Ligue en capacité d'accéder à la Nationale

2. Le vainqueur de ce barrage accèdera à la Nationale 2, le perdant évoluera en Ligue la saison suivante.

Important : Dans le cas où une action serait en cours en Commission de Discipline ou Commission d'Appel, le palmarès ne pourra être publié qu'après que ladite Commission ait statué. Pour les mêmes raisons, la publication des équipes qualifiées pour la Coupe d'Europe ou la Coupe du Monde, en salle ou en extérieur, ne pourra avoir lieu avant que la Commission de Discipline ou d'Appel ait statué.

Article modifié

2037 VOL-II - Art 47-3 : Concernant la NATIONALE 2 Masculine

L'équipe qui termine 1^{ère} de la phase finale de Nationale 2 est désignée championne de France de Nationale 2.

Ne peuvent accéder à la Nationale 1 que des équipes dont le club ne dispose pas déjà d'une équipe dans cette série et qui ont participé aux demi-finales de la phase finale, soit équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de la phase finale.

La première équipe de la phase finale en capacité de monter en Nationale 1 accède directement à la Nationale 1.

Un club de Nationale 2 qui gagne sportivement sa place en Nationale 1 ne peut refuser la montée.

L'équipe qui termine à la 8^{ème} place de la 1^{ère} phase, de Nationale 2 est reléguée en Ligue.

L'équipe qui termine à la 7^{ème} place de la 1^{ère} de Nationale 2 jouera un barrage (sur terrain neutre) contre la seconde équipe de Ligue en capacité d'accéder à la Nationale 2. Le vainqueur de ce barrage accèdera à la Nationale 2, le perdant évoluera en Ligue la saison suivante.

Dans le cas où une seule équipe de Ligue serait en capacité d'accéder à la Nationale 2, l'équipe ayant terminé à la 7^{ème} place de la 1^{ère} phase sera repêchée en Nationale 2.

Un club de Ligue en capacité de monter qui dispose déjà d'une équipe dans la série Nationale 2 ne pourra accéder à cette série. La première équipe suivante en capacité d'accéder à la Nationale 2 sera repêchée.

Un club de Ligue qui gagne sportivement sa place en Nationale 2 ne peut refuser la montée.

Dans le cas où un club descendant de Nationale 1, possède déjà une équipe en Nationale 2, cette équipe de Nationale 2 est automatiquement rétrogradée en Série Ligue.

- L'équipe ayant terminé à la 7^{ème} place de la 1^{ère} phase de Nationale 2 sera repêchée
- et l'équipe ayant terminé à la 8^{ème} place de la 1^{ère} de Nationale 2 jouera un barrage (sur terrain neutre) contre la seconde équipe de Ligue en capacité d'accéder à la Nationale 2. Le vainqueur de ce barrage accèdera à la Nationale 2, le perdant évoluera en Ligue la saison suivante.

Important : Dans le cas où une action serait en cours en Commission de Discipline ou Commission d'Appel, le palmarès ne pourra être publié qu'après que ladite Commission ait statué. Pour les mêmes raisons, la publication des équipes qualifiées pour la Coupe d'Europe, en salle ou en extérieur, ne pourra avoir lieu avant que la Commission de Discipline ou d'Appel ait statué

Adoption de la modification de la formule des Championnats Nationales 1 et 2

Pour être approuvé la modification au règlement doit recueillir au moins 50% des voix soit 1012 voix

OUI 1782 voix soit 94.23%

NON 74 voix soit 3.91%

NUL 35 voix soit 1.86%

Article 45 actuel :

VOL-II - Art 45 : L'élaboration des calendriers « Phase Régulière » de Nationale 1, Nationale 1 Féminine et Nationale 2

2038 VOL-II - Art 45-1 : Etablissement de la trame

• Championnat de Nationale 1 Masculine :

Le Championnat de France de Nationale 1 verra s'opposer les 8 équipes régulièrement qualifiées pour y participer.

Ces 8 équipes se rencontrent tout d'abord lors d'une première phase dite phase régulière en matchs aller/retour soit 14 journées suivant la trame définie ci-après, le numéro de chaque équipe étant tiré au sort.

Journée 1 - ALLER			Journée 8 - RETOUR		
Equipe 1	-	Equipe 8	Equipe 8	-	Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 7	Equipe 7	-	Equipe 2
Equipe 3	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 3
Equipe 4	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 4
Journée 2 - ALLER			Journée 9 - RETOUR		
Equipe 1	-	Equipe 7	Equipe 7	-	Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 2
Equipe 3	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 3
Equipe 4	-	Equipe 8	Equipe 8	-	Equipe 4
Journée 3 - ALLER			Journée 10 - RETOUR		
Equipe 1	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 2
Equipe 3	-	Equipe 8	Equipe 8	-	Equipe 3
Equipe 4	-	Equipe 7	Equipe 7	-	Equipe 4
Journée 4 - ALLER			Journée 11 - RETOUR		
Equipe 1	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 8	Equipe 8	-	Equipe 2
Equipe 3	-	Equipe 7	Equipe 7	-	Equipe 3
Equipe 4	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 4
Journée 5 - ALLER			Journée 12 - RETOUR		
Equipe 1	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 2
Equipe 5	-	Equipe 7	Equipe 7	-	Equipe 5
Equipe 6	-	Equipe 8	Equipe 8	-	Equipe 6
Journée 6 - ALLER			Journée 13 - RETOUR		
Equipe 1	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 2
Equipe 5	-	Equipe 8	Equipe 8	-	Equipe 5
Equipe 6	-	Equipe 7	Equipe 7	-	Equipe 6
Journée 7 - ALLER			Journée 14 - RETOUR		
Equipe 1	-	Equipe 2	Equipe 2	-	Equipe 1
Equipe 3	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 3
Equipe 5	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 5
Equipe 7	-	Equipe 8	Equipe 8	-	Equipe 7

- Championnat de Nationale 1 Féminine :

Le Championnat de France de Nationale 1 Féminine verra s'opposer les 6 équipes régulièrement qualifiées pour y participer.

Ces 6 équipes se rencontrent tout d'abord lors d'une première phase dite phase régulière en matchs aller/retour soit 10 journées suivant la trame définie ci-après, le numéro de chaque équipe étant tiré au sort.

Journée 1 - ALLER			Journée 6 - RETOUR		
Equipe 3	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 3
Equipe 2	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 2
Equipe 1	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 4
Journée 2 - ALLER			Journée 7 - RETOUR		
Equipe 4	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 4
Equipe 5	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 5
Equipe 1	-	Equipe 2	Equipe 2	-	Equipe 1
Journée 3 - ALLER			Journée 8 - RETOUR		
Equipe 2	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 2
Equipe 6	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 6
Equipe 5	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 5
Journée 4 - ALLER			Journée 9 - RETOUR		
Equipe 4	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 4
Equipe 2	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 2
Equipe 3	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 3
Journée 5 - ALLER			Journée 10 - RETOUR		
Equipe 3	-	Equipe 2	Equipe 2	-	Equipe 3
Equipe 6	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 6
Equipe 1	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 1

- Championnat de Nationale 2 Masculine :

Le Championnat de France de Nationale 2 verra s'opposer les 8 équipes régulièrement qualifiées pour y participer.

Ces 8 équipes se rencontrent tout d'abord lors d'une première phase dite phase régulière en matchs aller/retour soit 14 journées suivant la trame définie ci-après, le numéro de chaque équipe étant tiré au sort.

Journée 1 - ALLER		Journée 8 - RETOUR	
Equipe 1	-	Equipe 8	
Equipe 2	-	Equipe 7	
Equipe 3	-	Equipe 6	
Equipe 4	-	Equipe 5	
Journée 2 - ALLER		Journée 9 - RETOUR	
Equipe 1	-	Equipe 7	
Equipe 2	-	Equipe 6	
Equipe 3	-	Equipe 5	
Equipe 4	-	Equipe 8	
Journée 3 - ALLER		Journée 10 - RETOUR	
Equipe 1	-	Equipe 6	
Equipe 2	-	Equipe 5	
Equipe 3	-	Equipe 8	
Equipe 4	-	Equipe 7	
Journée 4 - ALLER		Journée 11 - RETOUR	
Equipe 1	-	Equipe 5	
Equipe 2	-	Equipe 8	
Equipe 3	-	Equipe 7	
Equipe 4	-	Equipe 6	
Journée 5 - ALLER		Journée 12 - RETOUR	
Equipe 1	-	Equipe 3	
Equipe 2	-	Equipe 4	
Equipe 5	-	Equipe 7	
Equipe 6	-	Equipe 8	
Journée 6 - ALLER		Journée 13 - RETOUR	
Equipe 1	-	Equipe 4	
Equipe 2	-	Equipe 3	
Equipe 5	-	Equipe 8	
Equipe 6	-	Equipe 7	
Journée 7 - ALLER		Journée 14 - RETOUR	
Equipe 1	-	Equipe 2	
Equipe 3	-	Equipe 4	
Equipe 5	-	Equipe 6	
Equipe 7	-	Equipe 8	

VOL-II - Art 45 : L'élaboration des calendriers « Phase Régulière » de Nationale 1, Nationale 1 Féminine et Nationale 2

2039 VOL-II - Art 45-1 : Etablissement de la trame

• Championnat de Nationale 1 Masculine :

Le Championnat de France de Nationale 1 verra s'opposer les 8 équipes régulièrement qualifiées pour y participer.

Ces 8 équipes se rencontrent tout d'abord lors d'une première phase dite phase régulière en matchs aller/retour soit 14 journées suivant la trame définie ci-après.

Le numéro de chaque équipe est attribué en fonction du classement de l'année précédente.

Journée 1 - ALLER		Journée 8 - RETOUR	
Equipe 1	-	Equipe 8	Equipe 8 - Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 7	Equipe 7 - Equipe 2
Equipe 3	-	Equipe 6	Equipe 6 - Equipe 3
Equipe 4	-	Equipe 5	Equipe 5 - Equipe 4
Journée 2 - ALLER		Journée 9 - RETOUR	
Equipe 7	-	Equipe 1	Equipe 1 - Equipe 7
Equipe 6	-	Equipe 2	Equipe 2 - Equipe 6
Equipe 5	-	Equipe 3	Equipe 3 - Equipe 5
Equipe 8	-	Equipe 4	Equipe 4 - Equipe 8
Journée 3 - ALLER		Journée 10 - RETOUR	
Equipe 1	-	Equipe 6	Equipe 6 - Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 5	Equipe 5 - Equipe 2
Equipe 3	-	Equipe 8	Equipe 8 - Equipe 3
Equipe 4	-	Equipe 7	Equipe 7 - Equipe 4
Journée 4 - ALLER		Journée 11 - RETOUR	
Equipe 5	-	Equipe 1	Equipe 1 - Equipe 5
Equipe 8	-	Equipe 2	Equipe 2 - Equipe 8
Equipe 7	-	Equipe 3	Equipe 3 - Equipe 7
Equipe 6	-	Equipe 4	Equipe 4 - Equipe 6
Journée 5 - ALLER		Journée 12 - RETOUR	
Equipe 1	-	Equipe 4	Equipe 4 - Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 3	Equipe 3 - Equipe 2
Equipe 5	-	Equipe 8	Equipe 8 - Equipe 5
Equipe 6	-	Equipe 7	Equipe 7 - Equipe 6
Journée 6 - ALLER		Journée 13 - RETOUR	
Equipe 3	-	Equipe 1	Equipe 1 - Equipe 3
Equipe 4	-	Equipe 2	Equipe 2 - Equipe 4
Equipe 7	-	Equipe 5	Equipe 5 - Equipe 7
Equipe 8	-	Equipe 6	Equipe 6 - Equipe 8
Journée 7 - ALLER		Journée 14 - RETOUR	
Equipe 2	-	Equipe 1	Equipe 1 - Equipe 2
Equipe 4	-	Equipe 3	Equipe 3 - Equipe 4
Equipe 6	-	Equipe 5	Equipe 5 - Equipe 6
Equipe 8	-	Equipe 7	Equipe 7 - Equipe 9

- Championnat de Nationale 1 Féminine :

Le Championnat de France de Nationale 1 Féminine verra s'opposer les 6 équipes régulièrement qualifiées pour y participer.

Ces 6 équipes se rencontrent tout d'abord lors d'une première phase dite phase régulière en matchs aller/retour soit 10 journées suivant la trame définie ci-après.

Le numéro de chaque équipe est attribué en fonction du classement de l'année précédente.

Journée 1 - ALLER			Journée 6 - RETOUR		
Equipe 3	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 3
Equipe 2	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 2
Equipe 1	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 1
Journée 2 - ALLER			Journée 7 - RETOUR		
Equipe 2	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 2
Equipe 6	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 6
Equipe 5	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 5
Journée 3 - ALLER			Journée 8 - RETOUR		
Equipe 3	-	Equipe 2	Equipe 2	-	Equipe 3
Equipe 5	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 5
Equipe 4	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 4
Journée 4 - ALLER			Journée 9 - RETOUR		
Equipe 4	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 4
Equipe 6	-	Equipe 2	Equipe 2	-	Equipe 6
Equipe 1	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 1
Journée 5 - ALLER			Journée 10 - RETOUR		
Equipe 6	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 6
Equipe 5	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 5
Equipe 2	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 2

- Championnat de Nationale 2 Masculine :

Le Championnat de France de Nationale 2 verra s’opposer les 8 équipes régulièrement qualifiées pour y participer.

Ces 8 équipes se rencontrent tout d’abord lors d’une première phase dite phase régulière en matchs aller/retour soit 14 journées suivant la trame définie ci-après.

Le numéro de chaque équipe est attribué en fonction du classement de l’année précédente.

Journée 1 - ALLER			Journée 8 - RETOUR		
Equipe 1	-	Equipe 8	Equipe 8	-	Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 7	Equipe 7	-	Equipe 2
Equipe 3	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 3
Equipe 4	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 4
Journée 2 - ALLER			Journée 9 - RETOUR		
Equipe 7	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 7
Equipe 6	-	Equipe 2	Equipe 2	-	Equipe 6
Equipe 5	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 5
Equipe 8	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 8
Journée 3 - ALLER			Journée 10 - RETOUR		
Equipe 1	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 2
Equipe 3	-	Equipe 8	Equipe 8	-	Equipe 3
Equipe 4	-	Equipe 7	Equipe 7	-	Equipe 4
Journée 4 - ALLER			Journée 11 - RETOUR		
Equipe 5	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 5
Equipe 8	-	Equipe 2	Equipe 2	-	Equipe 8
Equipe 7	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 7
Equipe 6	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 6
Journée 5 - ALLER			Journée 12 - RETOUR		
Equipe 1	-	Equipe 4	Equipe 4	-	Equipe 1
Equipe 2	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 2
Equipe 5	-	Equipe 8	Equipe 8	-	Equipe 5
Equipe 6	-	Equipe 7	Equipe 7	-	Equipe 6
Journée 6 - ALLER			Journée 13 - RETOUR		
Equipe 3	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 3
Equipe 4	-	Equipe 2	Equipe 2	-	Equipe 4
Equipe 7	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 7
Equipe 8	-	Equipe 6	Equipe 6	-	Equipe 8
Journée 7 - ALLER			Journée 14 - RETOUR		
Equipe 2	-	Equipe 1	Equipe 1	-	Equipe 2
Equipe 4	-	Equipe 3	Equipe 3	-	Equipe 4
Equipe 6	-	Equipe 5	Equipe 5	-	Equipe 6
Equipe 8	-	Equipe 7	Equipe 7	-	Equipe 9

Adoption de la modification de la suppression du tirage au sort pour établir les trames des calendriers de Nationale en extérieur.

Pour être approuvé la modification au règlement doit recueillir au moins 50% des voix soit 1012 voix

OUI 1602 voix soit 84.71%

NON 111 voix soit 5.86%

NUL 178 voix soit 9.41%

Validation Commission Electorale

Signature Président

Julien CARMONA



Signature assesseur

Michael LOUBIER



Signature assesseur

13-Questions diverses

Point abordé : Taille des balles pour les équipes de H2 féminine

Question de Chrystèle FERNANDEZ (club AST Lavérune) : Les joueuses de la féminine B joueront-elles avec des grosses balles ?

Réponse de Patrice CHARLES Secrétaire Général : Oui. Le projet-test adopté par le Comité Directeur pour la saison prochaine prévoit l'utilisation de balles de diamètre 65 en série H2 féminine afin de favoriser la conservation des joueuses féminines, encourager les échanges et améliorer le niveau de jeu.

Point abordé : Démission des jeunes

Question de Nicolas ROUX (club Cournonsec) :

J'ai découvert récemment que la démission des jeunes était payante. Le Comité Directeur pourrait-il envisager de rendre la démission des jeunes gratuite afin de favoriser le développement ?

Réponse de Patrice CHARLES Secrétaire Général : Il est rappelé que le montant de la démission pour les jeunes est inférieur à celui des adultes, soit 30 € contre 55 €. Il est également précisé que cette démission est gratuite lorsqu'aucune équipe de la catégorie du jeune n'existe dans son club, afin de favoriser le

développement des pratiques chez les jeunes. Toutefois, les questions sur le sujet peuvent être débattues lors des réunions du Comité Directeur.

Point abordé : partenariat

Question de Frédéric GOUNEL (club de Vendémian) :

La FFJBT a-t-elle contacté le Lycée Agricole de Pézenas pour envisager un éventuel partenariat avec la Commission France Tambourin, comme je vous avais précédemment suggéré ?

Réponse de Patricia GANIVENQ Présidente :

Non pas encore, prochainement.

La présidente annonce les résultats des votes et remercie l'assemblée.
Fermeture de l'Assemblée Générale à 12h30.

Documents transmis : - aux membres du comité directeur
- à tous les clubs.

*Patrice CHARLES
Secrétaire Général*



*Patricia GANIVENQ
Présidente FFJBT*

